

2327 W 324

Lutte contre l'incendie, mesures  
mises en place : correspondance, devis,  
procès-verbal, note, contrat d'abonnement,  
avenant, note de service, documentation

1956 - 1966

SIÈGE SOCIAL & BUREAUX :

121, BOULEVARD HAUSSMANN  
PARIS - 8<sup>E</sup>

TÉL. 359-92-18

# SOFRAMI

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MATÉRIEL D'INCENDIE

R. C. SEINE 59 B 3593

C. C. P. PARIS 3352-58

AGENCE RÉGIONALE :

## SOFRAMI

16, avenue Raymond-Poincaré

PESSAC (Gironde)

Téléphone 21.32.56

Contrôle périodique - Installation protection - incendie

### ABONNEMENT - VISITE

Je soussigné Monsieur TURSAN *Marcel*

agissant en qualité de CENTRE d'ACCUEIL DES RAPATRIÉS d'INDOCHINE

Profession \_\_\_\_\_ Adresse SAINTE LIVRADE

Ville SAINTE LIVRADE Département Lot & Garonne

déclare souscrire un Abonnement-Visite de \_\_\_\_\_ ans pour une vérification du matériel ci-après, au cours de :

~~1~~ 2 visites annuelles (1)

Nombre	NATURE DES APPAREILS	Prime annuelle	
		Unitaire	Totale
4	extincteurs à Poudre 9 Kgs		
3	d° ignifuge ET 9		
I	d° CO2 de 2 Kgs		
I	d° eau Pulvérisée 9 lit.		
	Pour deux visites annuelles	15,00	<u>135.-</u>
	Rectificatif du contrat signé le 25/4/1965		

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de visite énoncée ci-contre et les accepter.

Fait en ~~deux~~ 4 exemplaires à SAINTE LIVRADE

4



*12 Juin 1966*

**Marcel TURSAN**  
Directeur

(1) Rayer la mention ne convenant pas.

## CONDITIONS D'ABONNEMENT - VISITE

---

### ARTICLE I

L'Abonnement-visite SOFRAMI comporte les prestations suivantes exécutées au cours de chaque contrôle :

- Examen et contrôle de tout le matériel faisant l'objet du présent abonnement.
- Chaque extincteur sera démonté, le fonctionnement des pièces mécaniques contrôlé, le bon état des charges vérifié par pesées ou réaction chimique.
- Sur chaque extincteur sera fixée une étiquette portant la date du contrôle et les observations du contrôleur.

### ARTICLE II

- A la suite de ces travaux un procès-verbal relatant l'état de chaque appareil sera remis à l'Abonné.
- Il sera fait mention sur ce P. V. de toutes suggestions utiles, tendant à améliorer la protection générale de l'établissement.

### ARTICLE III

- La fourniture des charges de remplacement et des pièces détachées, le cas échéant sont à la charge de l'abonné.

### ARTICLE IV

- L'abonné aura la possibilité de demander au Vérificateur-Contrôleur lors de sa visite, une démonstration effectuée devant le personnel afin de familiariser celui-ci au maniement des appareils.

### ARTICLE V

- Les primes sont payables après la 1<sup>re</sup> visite de contrôle, à réception de facture.

### ARTICLE VI

- La Sté SOFRAMI se réserve le droit de modifier le montant de la prime en conformité avec les tarifs homologués en vigueur.

### ARTICLE VII

- Le présent abonnement sera renouvelable par tacite reconduction, pour une période égale à la première, sauf avis préalable donné par lettre recommandée, trois mois avant son expiration.

### ARTICLE VIII

- En cas de cession, liquidation, faillite, décès, l'abonnement sera résilié purement et simplement.

### ARTICLE IX

- Tous les frais de recouvrement d'impayés et de contentieux sont à la charge exclusive des débiteurs.

### ARTICLE X

- En cas de contestation, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents.

CENTRE ACCUEIL RAPATR  
INDOCHINE  
SIE LIVRADE S. LOT  
LOT ET GARONNE

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE PROTECTION INCENDIE**

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs  
Siège Social : 55, Avenue George-V - PARIS - 8e

GÉRANT LIBRE de la S. A. PHILLIPS & PAIN VERMOREL et de la S. A. MINIMAX

PARIS, le

0 2 0 5 6 6 6 0 0 8 5 4 F 5 F  
DATE ETABLISSEMENT No de CONTRAT R F:CP

CONTRAT SERVICES

Usines et Bureaux :  
28, Rue du Goulet, AUBERVILLIERS - Tél. 352-22-23

**DÉPARTEMENT ABONNEMENT**

**AVENANT à  
CONTRAT D'ABONNEMENT**

FORFAIT GÉNÉRAL

Le présent avenant a été établi par notre technicien ainsi que le remplacement des pièces et les réparations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de votre matériel. Les pièces et les réparations sont effectuées par nos techniciens dans nos ateliers de réparation situés à Paris, 28, Rue du Goulet, Aubervilliers. Les pièces et les réparations sont effectuées par nos techniciens dans nos ateliers de réparation situés à Paris, 28, Rue du Goulet, Aubervilliers. Les pièces et les réparations sont effectuées par nos techniciens dans nos ateliers de réparation situés à Paris, 28, Rue du Goulet, Aubervilliers.

* APPAREILS	No	NOMBRE	DÉSIGNATION	EMPLACEMENT	BASE TARIFICATION	MAJ. ANTIGE	UNITÉS de TARIFICATION	REPERE MECANOGRAPHIQUE de VERIFICATION à EFFECTUER	
								4	7
912	1	1	ET 9				15		
171	1	1	VITEX				28		
1984	1	1	AP 20				15		
1991	1	1	AP 20				15		

EFFET	SURFACE PROTÉGÉE DANF 2	NOMBRE	ORIGINE	ECHÉANCE	PERIODE	VISITE	DONT I P S	TOTAL DES UNITÉS A CETTE ADRESSE	MAJ. POUR VISITE	PRIX UNITAIRE	PRIME CORRESPONDANTE ANNUELLE
Le Présent	0101	3	012	FOIS L'AN	637	3	13	65	577	7501	
Remplace le Précédent	0101	3	012	FOIS L'AN	435	3	135	65	1251	16888	

N. B. - Afin de permettre un recouplement exact des vérifications à effectuer au titre de chaque contrat (Forfait ou Services, séparément) il est établi un justificatif par visite.  
Pour le montant TOTAL de la PRIME ANNUELLE de l'ENSEMBLE du présent contrat, nous vous prions de vous reporter à la NOTIFICATION DE PRIME ci-jointe.

- \* A Annulé
- M Modifié
- N Nouveau
- I Inchangé



CENTRE ACCUEIL RAPATR  
INDOCHINE  
STE LIVRADE S. LOT  
LOT ET GARONNE

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE PROTECTION INCENDIE**

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs  
Siège Social : 55, Avenue George-V - PARIS - 8e

GÉRANT LIBRE de la S. A. PHILLIPS & PAIN VERMOREL et de la S. A. MINIMAX

Usines et Bureaux :

28, Rue du Goulet, AUBERVILLIERS - Tél. 352-22-23  
R. C. Seine 64 B 80 - C. C. P. Paris 20677-31

PARIS, le

0	2	0	5	6	6	6	0	0	8	5	4	F	5	F
DATE ETABLISSEMENT											No de CONTRAT			R : F : CP

**AVENANT à  
CONTRAT D'ABONNEMENT**

DÉPARTEMENT ABONNEMENT

28 | 66

SUITE A VOTRE  
ORDRE DU :

* No	APPAREILS		DÉSIGNATION	EMPLACEMENT	BASE TARIFICATION	MAJ. MOUSSALCO	MAJ. ANTIGEL	UNITÉS de TARIFICATION	REPERE MECANOGRAPHIQUE de la VERIFICATION à EFFECTUER
	No	NOMBRE							
M 912	1	ET 9	9 L. IGNIF.		15			15	2 47992337
N 171	2	VITEX	9 L. EAU		2			2	
I 984	4	AP 20	10 KPOU. FD		8			8	
I 991	1	WK	2 K. CO2		15			15	

EFFET		SURFACE PROTÉGÉE DAM 2	NOMBRE		ORIGINE	ECHEANCE		PERIODICITE VISITE	DONT T P S	TOTAL DES UNITES A CETTE ADRESSE	MAJ. POUR VISITE	PRIX UNITAIRE	PRIME CORRESPONDANTE ANNUELLE	
Jour	Mois		FACT.	CERT.		M	AN							Jour
0	10	1				3	10	12	FOIS L'AN	318	13	65	577	3750

Remplace le Précédent contrat ou avenant dont les caractéristiques étaient :

0	10	1				3	10	12	FOIS L'AN	691	135	65	1251	8131
---	----	---	--	--	--	---	----	----	-----------	-----	-----	----	------	------

Il en résulte une variation de prime annuelle de  
pour la vérification objet du présent document justificatif.

**N. B.** - Afin de permettre un recouplement exact des vérifications à effectuer au titre de chaque contrat (Forfait ou Services, séparément) il est établi un justificatif par visite.

Pour le montant TOTAL de la PRIME ANNUELLE de l'ENSEMBLE du présent contrat, nous vous prions de vous reporter à la NOTIFICATION DE PRIME ci-jointe.

\* A Annulé  
M Modifié  
N Nouveau  
I Inchangé



SIÈGE SOCIAL & BUREAUX :  
 121, BOUL. HAUSSMANN  
 PARIS 8<sup>e</sup>  
 TEL. : ÉLYSÉES 92-18

**SOFRAMI**  
 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MATÉRIEL D'INCENDIE  
 R. C. SEINE 59 B 3593  
 C. C. P. PARIS 3352-58

AGENCE RÉGIONALE :

**SOFRAMI**  
 16, avenue Raymond-Poincaré  
 PESSAC (Gironde)  
 Téléphone 21.32.56

**Contrôle périodique - Installation protection-incendie**

**ABONNEMENT-VISITE**

Je soussigné Centre d'accueil des Rafarries d'Inchoine  
 agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
 Profession \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
 Ville Ste Pioade Département Lot et Garonne  
 déclare souscrire un Abonnement-Visite de \_\_\_\_\_ ans pour une vérification du matériel ci-après, au  
 cours de "~~1~~ visite annuelle" - "2 visites annuelles". - (1)

Nombre	Nature des Appareils	Prime annuelle	
		Unitaire	Totale
1 2 3 1	Poudre 9 kg eau pulvérisée ET 9 CO <sup>2</sup> 2 kg		
<u>10</u>	appareils. à 15 <sup>+</sup> l'un		150 <sup>+</sup>
	Il est convenu que les deux premières vérifications seront gratuites.		
	1 <sup>re</sup> vérification effectuée le 29 juillet 1965		

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de visite énoncées ci-contre et les accepter.

Fait en <sup>quatre</sup> ~~deux~~ exemplaires à Ste Pioade le 26 avril 1965

Signature de l'Abonné,

M. Turban TURSAN M.

(1) Rayer la mention ne convenant pas.



Sainte-Livrade, le 22 AVRIL 1965

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

SAINTE-LIVRADE (L.-&G.)

TÉLÉPHONE 20

N° 61/SLD

SOCIÉTÉ MINIMAX-FRANCE

28 Rue Cambacérés

PARIS 8 ème

Monsieur,

Nous regrettons de vous informer que  
par suite de dispositions nouvelles que nous avons  
prises pour notre protection incendie, nous sommes  
amenés à résilier notre contrat d'abonnement.

Veillez agréer Monsieur, l'expression  
de mes sentiments distingués.

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil



M. TURSAN.

# MINIMAX-FRANCE

Société à Responsabilité Limitée Capital 100.000 F  
28, Rue Cambacérés - PARIS-VIII<sup>e</sup>

R. C. SEINE 59 B 1862  
C. C. P. PARIS 2140-03

ANJ. 91-90  
ANJ. 50-83

## BON DE COMMANDE

Le 15 octobre 1964

N° Enregistrement .....

Agence : .....

Agent : .....

Livré du dépôt

à expédier

Domicile, Gare de :

Ministère de l'Intérieur - Service d'accueil  
et de reclassement des Français d'Indochine et  
Mauritanie - cite Saccurie Ville de  
Sicliote sur Lot Dép' Lot & Garonne

Quantité	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
2	ET9 Port en sus	190 <sup>+</sup>	
<p>mention à faire sur la facture - Remplacement des appareils reformés à la suite de la défiguration des 15-1-64 et 20-7-64 Le paiement de ces deux appareils sera fait à M. Petit, à son prochain passage en novembre pour la moitié et pour le solde sous les mêmes conditions en Décembre</p>			

TOTAL

PAIEMENT

Traite ..... jours le

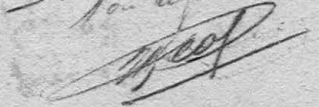
Chèque ..... jours le

Domiciliation bancaire : .....

VISA DE L'AGENT



SIGNATURE DU CLIENT

Jean Le Directeur  
pour mandat  


# MINIMAX - FRANCE

Société à responsabilité limitée au Capital de 100.000 Frs

28, rue Cambacérès - PARIS (8<sup>e</sup>)

Téléphone : ANJou 91-90

R. C. Seine 59 B 1862

Procès-Verbal de vérification N° 07387 AGENCE DE :

AGENCE DE :

des extincteurs de *Centre d'Accueil*  
*des Rapatriés d'Indochine*  
*à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne)*

MINIMAX - FRANCE  
88, Rue Judaïque, 88  
BORDEAUX  
Téléphone 48.74.10

ABONNEMENT : Service

Type	Marque	N° de l'appareil	Poids	État	Observations	DÉTAIL DES FOURNITURES : A facturer
Radio	PP	3 389		Bon	Bureau	Protection à améliorer - 1 Charge ETg <sup>e</sup>
P.g. <sup>k</sup>	VITEX	3 332		Bon		
APCo	WK	21 963		Bon	Garage	1 Ext. CO <sub>2</sub> 2 <sup>k</sup> (urgent)
Radio g <sup>n</sup>	PP	3 881		Bon		
EP	VITEX	5 875		Bon	École Garçons	à Remplacer par 2 EPS
CO <sub>2</sub> 2 <sup>k</sup>	WK	23 514	5 <sup>k</sup> 500	Bon		
ET	MINIMAX	142 996		✗ Réformé	École Filles	Contrat Service 2 <sup>e</sup> vérification 1964
EP	VITEX	3 894		Bon		
ET	MINIMAX	142 980		Recharge Bon		
Bronze	VITEX 0.800	1/N		✗ Réformé		
Récapitulation						
1						
2						
2						
1						
1						
10						

Date 20 Juillet 1964  
Signature du Technicien-Vérificateur  
*[Signature]*  
Signature et Cachet du Client  
*[Signature]*



# MINIMAX-FRANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 F  
 28, Rue Cambacérés - PARIS-VIII<sup>e</sup>  
 R. C. SEINE 59 B 1862

C. C. P. PARIS 2140-03

ANJ. 91-90  
 ANJ. 50-83

*Joye a M. Petit  
 15-10-64*

*Doit*

MINISTERE DES RAPATRIES  
 SERVICE D'ACCUEIL & DE RECLASSEMENT  
 DES FRANCAIS D'INDOCHINE et MUSULMANS  
 CITE D'ACCUEIL de

SAINTE LIVRADES/LOT  
 -----  
 - LOT & GARONNE -

Vos Réf.	Commande N°	Date	<b>FACTURE</b> N° 33.302/GR Le 28 FEV. 1964
Nos Réf.	N° d'Enregistrement de Commande		
Par	Expédition - Date	Ville de départ	N° Client
Poids total	N° bon de livraison 35/8		56.72
Nombre de colis			

Ref.	Désignation des articles	Quantité	Prix unitaire	Calcul	Montant	Code
	ANNUITE 1964 - SERVICE - ----- Vérification du 15 JANV. 1964					
3	EXT. POUDRE 9K°					
2	" ET 9					
1	" CO2 2K°					
	PRIME SEMESTRIELLE.....	12pts5	x 7.43	92.88	92.88	43
	CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE LE PRESENT MEMOIRE ARRETE A LA SOMME DE QUATRE VINGT DOUZE FRANCS QUATRE VINGT HUIT CENTIMES DONT NOUS DEMANDONS LE VIREMENT A N/COMPTE CHEQUES POSTAUX - PARIS 2140.03					

MINIMAX FRANCE S.A.R.L.

Dont T.V.A.  
 T.P.S. 8.50% x 92.88 = 7.89  
 T.L.

Règlement à jours, le  
 Domiciliation



# MINIMAX-FRANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 F

28, Rue Cambacérès - PARIS-VIII<sup>e</sup>

R. C. SEINE 59 B 1862

C. C. P. PARIS 2140-03

ANJ. 91-90  
ANJ. 50-83

MINISTERE DES RAPATRIES  
Centre d'Accueil

SAINTE LIVRADE S/ LOT

*Doit*

(Lot et Garonne)

Vos Réf. <b>EXERCICE D'INCENDIE</b>	Commande No	Date	<b>FACTURE</b>
Nos Réf.	N° d'Enregistrement de Commande		N° SB/ 19.794
Par Agence Expédition - Date 29/I/64	Ville de départ BORDEAUX		Le 31/I/64
Poids total	N° bon de livraison 35/2152 du 29/I/64		N° Client 56-72
Nombre de colis			

Réf.	Désignation des articles	Quantité	Prix unitaire	Calcul	Montant	Code
	Charge poudre IO K° avec E.S. du sparklet	I	64,00	64,00	86,00	09
	E.S. sparklet P.IO	I	22,00	22,00		
	Avance de PORT Usine de BORDEAUX				7,50	II
					93,50	

Certifié sincère et véritable,  
le présent mémoire arrêté à la  
somme de: QUATRE VINGT TREIZE,  
Francs, CINQUANTE CENTIMES, dont  
nous demandons le virement à  
n/compte chèques postaux: PARIS 2140-03  
MINIMAX FRANCE S.A.R.L.

*Payé à la caisse  
le 20-2-64  
sur compte d'appoint*

Dont T.V.A. 20% x 86 = 17,20  
T.P.S.  
T.L.

Règlement à 30 jours, le 29/2/64  
Domiciliation CHEQUE

Musy - 9/63 - Facture N° 4

Voir au verso nos Conditions Générales de Vente



# MINIMAX-FRANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 F

28, Rue Cambacérès . PARIS-VIII<sup>e</sup>

R. C. SEINE 59 B 1862

C. C. P. PARIS 2140-03

ANJ. 91-90

ANJ. 50-83

RÉPONDRE A NOTRE AGENCE  
RÉGIONALE DE :

**BORDEAUX (Gironde)**

88, Rue Judaïque

TÉL. 48 - 74 - 10

Monsieur le Directeur  
CENTRE d'ACCUEIL des  
RAPATRIÉS d'INDOCHINE  
SAINTÉ LIVRADE S/ LOT

Lot & Gne

V/ Référence :

V/Lettre du :

N/Référence

A l'attention de Monsieur TURSAN

Le 4 FEVRIER 1964

Monsieur le Directeur,

A la suite de la visite de notre agent technique M. PETIT, nous vous confirmons qu'il y aurait lieu de renforcer la protection générale de votre Centre, en ce qui concerne notamment les feux de la Classe A: feux secs.

Sur les huit extincteurs en service, quatre d'entre eux sont efficaces pour les feux secs: bois papier etc. puisque les appareils à poudre sont utilisables pour les feux d'hydrocarbures divers et d'origine électrique.

Nous vous proposons:

- 2 extincteurs sur roues de 45 litres, type P.T.T.50  
à liquide ignifugeant et charge inaltérable  
au prix- T.V.A. ~~COMPRIS~~ 20%- de ...Frs: 780,00 l'un  
Emballage compris- Port en sus ..... Frs: 25,00 "

Ces appareils sont très maniables et de faible encombrement.

D'autre part, pour l'INFIRMERIE il y aurait lieu de prévoir un extincteur conçu pour les feux d'alcool-éther et ne laissant aucune trace sur les instruments de radio notamment, et nous vous proposons:

/...

- Un extincteur à neige carbonique de 2 Kgs  
WALTER KIDDE à gâchette- tube léger en  
aluminium spécial aux prix de .....Frs: 286,00  
T.V.A. 20% Comprise- Port en sus.... Frs: 7,50

Nous vous prions de trouver ci-inclus une documentation sur les appareils proposés et nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués

MINIMAX BORDEAUX

Walter

P.J

**MINIMAX - FRANCE**

Société à responsabilité limitée au Capital de 100.000 Frs

 28, rue Cambacérés — PARIS (8<sup>e</sup>)

Téléphone : ANJOU 91-90

R. C. Seine 59 B 1862

**Procès-Verbal de vérification N° 00397**

AGENCE DE :

AGENCE DE :

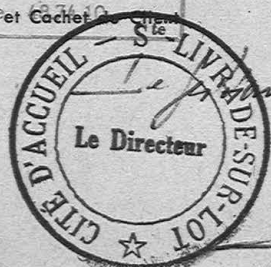
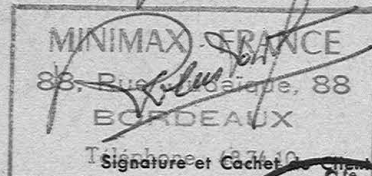
 des extincteurs de *Centre d'accueil des*
*Rapatriés d'Indochine*
*Saint-Livrade (Lot-d.-G<sup>re</sup>)*
**ABONNEMENT : Service**

Type	Marque	N° de l'appareil	Poids	État	Observations	DÉTAIL DES FOURNITURES : A facturer
Radio 9 <sup>k</sup>	PP	03 389	à Recharge		Bureau	Protection à améliorer Radio-tympique 1 CO <sup>2</sup> k
Vitex P <sub>9</sub>	- 9 <sup>k</sup>	3 332		Bon		
AP 20	WK	21 963		Bon	Garage	
Radio 9 <sup>k</sup>	PP	03 881	à Recharge			
Bronze	Vitex 0'800	-	Reformé			
ET	MINIMAX	142 996	Reformé			
CO <sup>2</sup> k	WK	23 514	5 <sup>k</sup> 500	Bon	École	
EP 10 <sup>e</sup>	Vitex	5 875		Bon		
EP 10 <sup>e</sup>	Vitex	3 894		Bon	Garçons	
ET	MINIMAX	142 980		Bon		
<u>Récapitulation</u>						
1	Extincteur Poudre 9 <sup>k</sup>					
2	✓ Eau Pulvérisée					
2	✓ ET 9					
1	✓ CO <sup>2</sup> k					
1	✓ Vitex 0'800 Bronze					
10	affaires diverses					

Date

17 Janvier 1964

Signature du Technicien-Vérificateur


*Le Directeur du Centre d'Accueil*  
*7-1-64*



Ville de St Sava sur Sar Département POT et garonne  
 Contrat N° ..... Agence de Boisbeaux  
 Nom du Client ministère des Rapatriés Agent H. Petit  
 Adresse Service d'accueil et de recasement des Français d'Indochine et des Français musulmans - Cité d'accueil de St Sava sur Sar

**ABONNEMENT "CONTRAT-SERVICE"**

Je soussigné, Monsieur Tursan Marcel  
 Agissant en qualité de Directeur  
 Profession ..... Adresse Ron ci-dessus  
 Ville St Sava Département POT et garonne

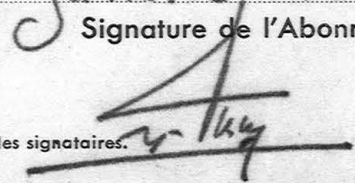
Déclare souscrire un abonnement-visite de 1 an R. A. pour la vérification du matériel désigné ci-après :

Nombre d'appareils	Type	Point	Nombre total de points	Prix unitaire du point	Premier versement	Primes annuelles suivantes
2	Roder PP 9 kg loubé	2	4	le contrat annule celui signé le 8 novembre 1963	96 <sup>+</sup> 59	
1	Vitex 9 kg loubé	2	2			
1	AP20 9 kg loubé	2	2			
1	CO2 2 kg	1,5	1,5			
2	EP10 Vitex	1	2			
1	ET9	1,5	1,5			
			<u>13,0</u>			
Timbre ..... Montant du premier versement ..... + 50% pour la deuxième visite annuelle Montant des primes annuelles suivantes .....						

Mes risques sont couverts par les Compagnies d'Assurances suivantes :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de visite énoncées au verso et les accepter.  
 Le règlement des primes sera effectué chaque année et d'avance. Il sera envoyé un avis d'échéance de prime le 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année, accompagné d'un effet de commerce tiré au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante.

Fait en trois exemplaires à St Sava sur Sar le 24 Janvier 1964  
 Signature de l'Abonné (1)



(1) A faire précéder des mots " lu et approuvé " écrits de la main des signataires.

Ville de SAINTE LIVRADE Département LOT & GARONNE  
 Contrat N° ..... Agence de BORDEAUX  
 Nom du Client CENTRE d'ACCUEIL des RAPATRIÉS d'INDOCHINE Agent M. PETIT  
 Adresse .....

**ABONNEMENT "CONTRAT-SERVICE"**

Je soussigné, .....  
 Agissant en qualité de Directeur  
 Profession CENTRE d'ACCUEIL des RAPATRIÉS d'INDOCHINE  
 Ville SAINTE LIVRADE S/ LOT Département LOT & GARONNE

Déclare souscrire un abonnement-visite de un an R. A. pour la vérification du matériel désigné ci-après :

Nombre d'appareils	Type	Point	Nombre total de points	Prix unitaire du point	Premier versement	Primes annuelles suivantes
2	Rodéo		4			
2	9 Kgs poudre	2	3			
1	E.T. 9	1,5	2			
1	AP 20		1,5			
1	CO2 2 K°		2			
1	Vitex 9 K°		12,5	7,43	92,88	
	Poudre					
Nombre + 50% pour la deuxième visite annuelle						
Montant du premier versement.....						92,88
Montant des primes annuelles suivantes.....						

Mes risques sont couverts par les Compagnies d'Assurances suivantes :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de visite énoncées au verso et les accepter.  
 Le règlement des primes sera effectué chaque année et d'avance. Il sera envoyé un avis d'échéance de prime le 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année, accompagné d'un effet de commerce tiré au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante.

Fait en trois exemplaires à Sté LIVRADE S/ LOT, le



Signature de l'Abonné (1)

(1) A faire précéder des mots " lu et approuvé " écrits de la main des signataires.



# MINIMAX-FRANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 F

28, Rue Cambacérés - PARIS-VIII<sup>e</sup>

R. C. SEINE 59 B 1862

C. C. P. PARIS 2140-03

ANJ. 91-90

ANJ. 50-83

RÉPONDRE A NOTRE AGENCE  
RÉGIONALE DE :

**BORDEAUX (Gironde)**

88, Rue Judaïque

Tél. 48 - 74 - 10

Monsieur le Directeur  
CENTRE d'ACCUEIL des  
RAPATRIÉS d'INDOCHINE  
SAINTE LIVRADE S/ LOT

Lot & Gne

V/ Référence :

V/Lettre du :

N/Référence

*A l'attention de*

Le 22/10/1963

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à la visite de notre agent technique M. PETIT, nous vous informons que les extincteurs qui équipent votre Centre auraient besoin d'être vérifiés, car certains nous paraissent en mauvais état.

Si vous nous confiez cette vérification, nous remettrons en état de fonctionnement tous les appareils qui seront bons, après un examen sérieux.

Toutefois, nous pensons qu'il y aurait lieu de prévoir, dès à présent, l'achat d'un extincteur de 50 litres sur roues, qui serait efficace pour les feux de bois ou feux secs, car les appareils en service sont à poudre, c'est à dire conçus pour les feux d'hydrocarbures, mais inefficaces sur les feux secs. Nous pourrions vous fournir:

- Un extincteur type P.T.T. 50 sur roues- à liquide ignifugeant et charge inaltérable- au prix de Frs: 780,00  
T.V.A. 20% COMPRISE- Port en sus.

Nous vous adressons ci-joint, en trois exemplaires,

/.....

/.....

un projet d'abonnement pour la vérification du matériel.

Si vous désiriez deux vérifications annuelles, la prime du deuxième semestre serait facturée à 50% de la première prime.

Nous vous adressons ci-joint une documentation sur l'extincteur P.T.T.50 proposé et nous restons à votre disposition pour tous les renseignements que vous pourriez désirer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués

MINIMAX BORDEAUX

J. Vallot

P.J

HOMOLOGUE PAR L'OEUVRE S.O.S.

P.M.I.H.

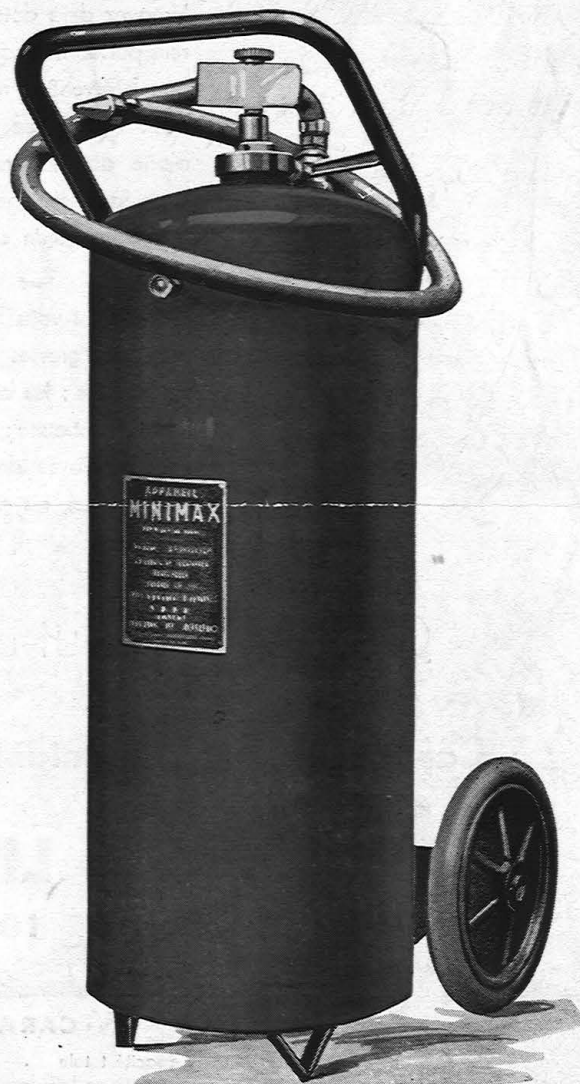


**MINIMAX**  
88, Rue Judaïque, 88  
**BORDEAUX**  
Téléphone 874.10

présente

SON APPAREIL DE GRANDE CAPACITÉ

**le PTT, 50 Litres**  
A LIQUIDE IGNIFUGE MOUILLANT



**Minimum d'entretien**  
**Minimum d'encombrement**  
**Maximum de durée**  
**Maximum d'efficacité**

**MINIMAX**

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 90.000.000 de Francs

**SIÈGE SOCIAL :**

28, Rue Cambacérés, 28 - PARIS-8<sup>e</sup>

ANJou 91-90

**USINE & SERVICES COMMERCIAUX :**

28, Rue du Goulet - AUBERVILLIERS

FLA. 15-90

# Vous avez déjà pensé

à la destruction possible de vos Établissements par

## **L'INCENDIE**

Leur protection étant un impérieux devoir, vous les avez déjà dotés d'un certain nombre d'appareils portatifs, à capacité limitée, qui vous assurent une intervention rapide et efficace. Mais cependant vous restez à la merci d'une négligence, d'une absence momentanée, d'un relâchement dans la surveillance. Vous avez alors à combattre **plus** qu'un commencement d'incendie.

Cependant vous hésitez devant l'emploi d'appareils de grosses capacité : vos locaux sont encombrés ; les couloirs, passages, etc... sont de largeur restreinte ; il y a des marches à franchir ; vous employez de la main-d'œuvre féminine à laquelle on ne peut demander un gros effort musculaire.

## Que vous faut-il ?

**un appareil moyen, maniable, puissant mais peu encombrant :**

# **LE PTT, 50 LITRES, "MINIMAX"**

**à LIQUIDE IGNIFUGE MOUILLANT**

### **CARACTÉRISTIQUES**

Capacité totale . . . . .	50 litres
Capacité en liquide extincteur . . . . .	45 litres
Poids à vide . . . . .	28 kg.
Poids total en ordre de marche . . . . .	80 kg.
Voie . . . . .	340 mm.
Longueur totale au repos . . . . .	1020 mm.
Hauteur totale au repos . . . . .	550 mm.
Longueur du tuyau caoutchouc . . . . .	1 m. 50
Portée du jet en hauteur . . . . .	10 m.
Portée du jet en longueur . . . . .	16 à 18 m.
Durée du fonctionnement . . . . .	4 minutes

13 Février 1960

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

60/SLD.

OBJET: Bouches d'incendie  
du Centre.

Monsieur le Sous Préfet  
VILLENEUVE-S-LOT

REFER: V/Note du 5.2.60.

( L & G. )

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Service Eau et Assainissement à CANCON ( L & G. ) a installé le 11.2.60 les raccords symétriques de 110 m/m , calibre indispensable à la bouche d'incendie centrale du Centre.

Monsieur BONNAL André, Capitaine des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Ste-Livrade a vérifié le 12.2.60 ces raccords et les a trouvés conformes à ceux utilisés par son Service.

Veillez trouver ci-joint :

- Copie de la lettre que j'avais adressée le 8.2.60 au Chef de l'Exploitation EAU et Assainissement à CANCON ( L & G ).
- Copie de la lettre que je reçois ce jour du Chef de cette Exploitation.-

7  
M. TURSAN.



SYNDICAT DE CASSENEUIL  
et de  
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Cancon, le 12 février 1960.

FERMIER

SOCIÉTÉ EAU & ASSAINISSEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL 1.600.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 6, Rue Piccini - PARIS-16<sup>e</sup>

R. C. SEINE 54 B 6808

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CORRESPONDANCE & RÉGLEMENTS

SOCIÉTÉ EAU & ASSAINISSEMENT

Agence de CANCON

Place de la Halle - CANCON (L.-&-G.)

C. C. P. Bordeaux 3043-48

Téléph. : 50 à Cancon

RÉFÉRENCE A RAPPELER

135

Monsieur le Gestionnaire  
du CENTRE D'ACCUEIL

Ste-LIVRADE  
Lot-et-Garonne

AGENCE CANCON

Raccord d'incendie

Monsieur,

Suite à votre lettre en date du 8 courant, nous avons l'honneur de vous faire connaître que le raccord d'incendie du poteau de votre Centre a été remplacé dans l'après-midi du 11 courant.

D'autre part nous ne perdons pas de vue les fuites de la colonne montante du réservoir et demandons à notre Service Travaux que ces réparations soient effectuées de toute urgence.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

EAU et ASSAINISSEMENT

Le Chef d'Exploitation



*Com copie certifiée conforme  
St Livrade le 13 Fevri 1960  
Le Gestionnaire du Centre d'Accueil*



8 Février 1960

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

52/SLD.

Monsieur le Chef d'Exploitation  
Eau et Assainissement  
Place de la Halle

OBJET: Remplacement des raccords de la  
bouche d'incendie centrale  
installée par votre exploitation  
au Centre d'Accueil de Ste-Livrade.

CANCON

(L & G)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rappeler notre entretien téléphonique d'il y a deux mois environ ainsi que celui de Samedi dernier 6.2.60 concernant ma demande de remplacement des raccords de la bouche d'incendie centrale que vous avez installée au Centre.

Au cours de notre entretien je vous avais fait connaître que le Service des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Ste-Livrade-s-Lot ne pouvait, en cas d'incendie, utiliser cette bouche les raccords de celle-ci n'étant pas conformes au diamètre de ceux-utilisés par ce Service.

Je vous informe instamment qu'il est indispensable et urgent de les remplacer par des raccords symétriques de 110 m/m .

Veillez trouver ci-joint la copie d'une note du 5.2.60 qui m'est adressée par Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve-s-Lot et qui concerne cette affaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués .-

  
M. TURSAN.

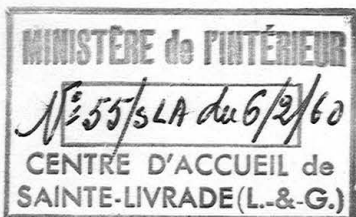


SOUS-PRÉFECTURE  
DE  
VILLENEUVE-SUR-LOT

Le 5 février 1960

JQ/DD

Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot



à Monsieur le Gestionnaire  
du Centre d'Accueil de  
Sainte-Livrade s/Lot -


OBJET : bouches d'incendie.

Mon attention a été récemment attirée sur l'inconvénient que présente la différence de dimension entre le diamètre des bouches d'incendie du Centre et celui des tuyaux utilisés par le Centre de Secours de Sainte-Livrade s/Lot.

J'avais saisi M. le Préfet de cette affaire et je vous fais tenir, sous ce pli, à toutes fins utiles, copie de sa lettre à ce sujet.

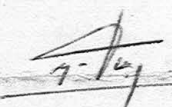
Je vous demande de me tenir informé de vos diligences pour remédier à cette situation.

Le Sous-Préfet,

  
Signé: M. RUCHET

Pour copie certifiée conforme,  
St-Livrade le 8. 2. 60  
Le Gestionnaire du Centre d'Accueil de St-Livrade s. Lot

M. TURSAN

Vh,  
le 6. 2. 60  


PREFECTURE DE LOT ET GARONNE

-----  
Cabinet du Préfet

AGEN LE 2 FEVRIER 1960

PB/AV

LE PREFET DE LOT ET GARONNE

à Monsieur le Sous-Préfet  
de VILLENEUVE-sur-LOT -

OBJET : bouche d'incendie du Centre de Sainte-Livrade.

Par lettre du 23 Janvier vous avez bien voulu me signaler que les bouches d'incendie du Centre des Français Rapatriés d'Indochine de Ste-LIVRADE présentent un diamètre différent de celui des tuyaux utilisés par le Centre de Secours de Sainte-LIVRADE et de ce fait ne permettraient leur adaptation aux prises d'eau.

Les dépenses d'installation incombant au budget du Centre d'hébergement il appartient au Directeur du Centre de Ste-LIVRADE de soumettre cette situation à l'Administration Centrale en lui demandant de vouloir bien lui déléguer les crédits nécessaires à une nouvelle installation.

M. MASSE commandant des services départementaux d'Incendie et de secours est à la disposition du chef de ce centre pour lui fournir toutes précisions techniques.

Pour le Préfet  
le Chef de Cabinet

Jacques TRORIAL

N° 324/D.D.

pour  
Monsieur le Directeur de Ste Livrade

-----

A la suite de l'incendie ayant eu lieu le 20 Août dans l'appartement de Monsieur MAGNIN, un rapport a été adressé à Monsieur le Chef de Service. Le Directeur des Travaux du Génie de Bordeaux également destinataire de ce rapport m'a fait savoir qu'il jugeait opportun de renforcer les moyens de lutte contre l'incendie. Monsieur le Chef de Service vu à Paris, a retenu la possibilité de demander à une Société spécialisée d'assurer la mise en place d'engins de lutte contre l'incendie, sous forme de location. Je crois que votre prédécesseur avait pris d'utiles contacts à ce sujet avec la Société Sicli. Si la dépense à prévoir n'est pas très conséquente, le département ne peut qu'approuver la mise en place de moyens accrus de sécurité.

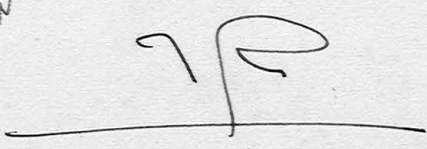
Cependant, il convient d'analyser les causes et faits des deux incendies que nous avons à déplorer. Les faits présentés dans le rapport cité en référence, manquent d'objectivité. Le premier incendie a causé la mort d'un enfant, mais la présence d'un matériel d'intervention rapide aussi perfectionné soit-il, n'y aurait rien changé; la tête du lit du malheureux enfant a brûlé au contact d'un radiateur électrique. Quant au second incendie, je ne pense pas que la multiplication des extincteurs aurait empêché le court-circuit de se développer le long des conduits électriques de l'ensemble du bâtiment; en tout cas, ceux sont les seuls pompiers qui ont eu les connaissances voulues ou le courage pour pénétrer sous le plafond.

Je reste persuadé que l'essentiel en matière de lutte contre l'incendie hormis la disposition de quelques extincteurs à la portée de tous, réside dans l'intervention rapide de spécialistes. C'est pourquoi il me paraît primordial d'obtenir des P.T.T. un système d'appel prioritaire. De même que le téléphone doit pouvoir être utilisé par la première personne donnant l'alerte.

A titre préventif, il convient surtout d'insister auprès des intéressés sur les dangers d'incendie et ce périodiquement, surtout maintenant à la veille de l'hiver (utilisation d'appareils multiples; nécessité de ramoner).

Sainte Livrade, le 1er Octobre 1957.

Le Délégué,



*Donner moment  
de Rec. ds P.T.T.  
Villeneuve  
Journé note*

*A.C. di téléphone  
Tu ho mille  
d'obtenir un système  
d'appel - priorité  
automatique rural  
de plus un ligne  
particulière pour  
Villeneuve*

5 Septembre 7

*N<sup>o</sup> 936 MD*  
✓

Monsieur le Chef du Service des Affaires  
Sociales - Etats Associés - 5<sup>ème</sup> Division  
78, rue de Lille,  
- PARIS - (VII<sup>e</sup>)

J'ai reçu ce matin la visite du lieutenant Commandant la section des pompiers de Sainte Livrade, venu me consulter sur les termes du rapport qu'il a à rédiger sur l'incendie qui a été déploré à la Cité d'Accueil le 20 Août dernier.

Vous voudrez bien trouver en annexe copie de la lettre adressée par l'Inspecteur départemental d'Incendie et de secours à Agen au responsable du même service à Sainte Livrade.

L'impression que je dégage de cet entretien est que les autorités civiles et militaires souleveront la question de l'insuffisance des moyens immédiats de secours./.



PREFECTURE  
DE  
LOT - ET - GARONNE  
PROTECTION CIVILE.

Inspection Départementale  
des  
Services d'Incendie et de  
Secours

Préfecture d'AGEN  
Tél : 11.60  
N°344

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGEN, le 4 Septembre 1957.

L'Inspecteur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
à  
Monsieur le CHEF de CORPS  
des Sapeurs-Pompiers de  
SAINTE LIVRADE

OBJET : Rapport d'incendie.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire parvenir le plus rapidement possible, le rapport d'incendie concernant le sinistre qui a eu lieu au Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine à Sainte Livrade le 20 Août 1957.

En effet, cette pièce nous est réclamée par les Services Centraux du Ministère de l'Intérieur.

L'Inspecteur Départemental  
des Services d'Incendie,

Signé : illisible.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 3 SEPTEMBRE 1957  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

N° 1812 -SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

A Monsieur le DIRECTEUR du CENTRE d'ACCUEIL  
de

- SAINTE-LIVRADE -



REFERENCE : Votre note n° 891 du 22 Août 1957.

L'expérience ayant prouvé que le matériel de défense contre l'incendie était insuffisant je donne mon accord à une nouvelle étude du système de protection et vous autorise à vous rapprocher d'une maison spécialisée pour établir la liste du matériel supplémentaire dont l'achat paraîtrait indispensable avec l'accord des Services de protection contre l'incendie de Sainte-Livrade.

Il semble toutefois qu'en raison de la proximité du centre urbain, l'acquisition ou la location de quelques extincteurs de plus grande capacité que ceux existants actuellement permettrait de parer aux besoins les plus urgents./.



MOUREAU

*Moureaux*

*Envisager des projets sur la base - 15 propositions de la base - 15 par la main de Boubaï donner l'ordre de*

*de Vein  
Établir copie de cette note et l'envoyer au M. de la base - 15 avec la transmission  
annexe;  
Transmis au M. de la base - 15  
Chef de corps de Sainte-Livrade et lui demander de bien vouloir nous faire parvenir les renseignements nécessaires  
il s'agit de matériel d'urgence  
dote le Centre d'Accueil de Sainte-Livrade*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 407/A./SI

*Duval*

NOTE de SERVICE

A l'issue de la visite effectuée le 5 Avril 1957 par un inspecteur de la Société Minimax de Bordeaux, à laquelle vous avez assisté, il avait été convenu que l'appareil extincteur, situé à l'entrée du Bâtiment administratif partiellement vidé, devant être expédié d'urgence à Bordeaux pour recharge gratuite.

Si jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu besoin d'utiliser cet appareil, il ne saurait en être ainsi continuellement. Il y aurait intérêt à ce que vous preniez dès à présent, toutes les dispositions nécessaires, pour expédier cet extincteur à la maison Minimax, 88 Rue Judaïque à Bordeaux, en vue de faire effectuer la recharge gratuite qui nous a été promise.

Sainte Livrade, le 21 Mai 1957

Le Directeur du Centre

Destinataires :

- Le Chef du Service Matériel
- Archives.



*[Signature]*  
Henri ALQUIER  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre





Société à Responsabilité Limitée Capital 90 Millions

SIÈGE SOCIAL :

28, RUE CAMBACÈRES - PARIS 8<sup>e</sup>

ANJOU 91-90

★

USINE ET BUREAUX :

28, RUE DU GOULET, 28

AUBERVILLIERS

FLA. 15-90 à 92

R. C. SEINE 311.513 B

R. P. 14.503 SEINE C.A.

N° D'IDENTIFICATION 209-75-108-0006

C. C. P. PARIS 1826-43

★

BUREAUX ET DÉPÔTS :

BORDEAUX - CLERMONT-FERRAND - LILLE

LIMOGES - LYON - MARSEILLE - NANCY

NANTES - ORLÉANS - ROUEN - CERNAY

STRASBOURG - TOULOUSE - SARREBRUCK

SAINT-ÉTIENNE

ALGER - TUNIS - CASABLANCA

★

GÉRANT UNIQUE :

L. FOURMANOIR A. & M.

INGÉNIEUR E. C. P.

Prière d'adresser  
toute correspondance

à

**BORDEAUX**



LICENCES EXCLUSIVES

WALTER KIDDE U.S.A.

Bordeaux, Le 15 AVRIL 1957 195

88, RUE JUDAÏQUE - BORDEAUX - Tél : 48.74.10

CAMP du MOULIN du LOF  
à  
SAINTE LIVRADE S/ LOT

Lot & Garonne

A l'attention de Monsieur ALQUIER

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à la visite de notre collaborateur M. PRADES, nous vous prions de trouver ci-joint le devis de protection complémentaire de votre Centre d'Accueil.

Nous vous prions également de trouver ci-joint la documentation sur le matériel que nous vous proposons.

Nous restons à votre disposition pour tous les renseignements qu'il vous plairait de nous demander, et

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MINIMAX BORDEAUX

J. VALLAT

*J. Vallat*

88 Rue Judaïque

BORDEAUX

CAMP du MOULIN du LOT  
SAINTE LIVRADE s/ Lot  
 Lot & Garonne

-----  
 DEVIS de PROTECTION contre l'INCENDIE  
 -----

	<u>Extincteurs</u> <u>-ET9 Ignifuge</u>	<u>Extincteurs</u> <u>Eau Pulvérisée 9 l</u>
<u>GROUPE SCOLAIRE</u> .....	2	2
<u>CINEMA</u> .....		2
<u>CHAPELLE</u> .....	I	I
<u>MAGASIN</u> .....		2
<u>MAGASIN DEPOT</u> .....	I	I
<u>BUREAUX-INFERMERIE</u> .....	I	I
<u>DEUX BATIMENTS LOGEMENTS</u> .....	( I + I	( I (+ I
	-----	-----
Total.....	7 =====	II =====

- 7 extincteurs E.T.9 ignifuge à Frs: 8.500.- départ usine - 1'un.
- II extincteurs EAU PULVÉRISÉE à Frs: II.950.- " " - 1'un.

TRANSFORMATEUR:

- I extincteur à POUDRE W.K.20 à Frs: 24.500.- départ Usine

GROUPE MOTEUR :

- I extincteur à CO2 de 2 Kgs à Frs: 14.950.- départ Usine

Ces prix s'entendent: TAXES COMPRISES.

-----

-Matériel homologué par la commission centrale de sécurité  
 et portant le label de qualité M.I.H.

-----

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 252 /A

A la suite du pénible accident survenu récemment dans un appartement du Centre et au cours duquel un pauvre bébé a été gravement brûlé, il ne saurait être trop recommandé à M.M. les Rapatriés, d'observer rigoureusement les prescriptions contenues dans ma note n° 319/A du 3.11.56, dans laquelle je mettais en garde tous les habitants de la cité ; contre les risques de dangers possibles pouvant survenir par l'utilisation des appareils de chauffage.

Je précisais en outre, qu'avant de s'absenter de leur logement (départ au travail, marché, courses, ou promenades) il convenait de s'assurer que les poêles ou appareils divers de chauffage étaient éteints, débranchés, et non susceptibles de propager le feu.

Cet exemple vraiment douloureux prouve une fois de plus combien il faut être prudent et redoubler de vigilance.

Je rappelle qu'il faut éviter de placer à proximité des cuisinières, ou réchauds, des objets en bois, en cellulosa, linges, effets divers, ou liquides inflammables tels que : essence, alcool, etc...

L'emploi de lampes et réchauds à alcool est strictement interdit dans les appartements du Centre.

Je fais appel à la compréhension de chacun, pour que de telles négligences ne se reproduisent plus.

La présente Note de Service sera lue et commentée à tous les rapatriés.

Destinataires :

- Adjoint au Directeur
- Chef du Service du Matériel -
- Service Social
- Chef du service Intérieur
- Chefs des groupements " pour notification  
à tous les rapatriés "
- Affichage
- archives.

Sainte Livrade, le 23 mars 1957

Le Directeur du Centre,



*Alquier*  
**Henri ALQUIER**  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre

4<sup>ème</sup> REGION MILITAIRE  
GENIE  
DIRECTION DE BORDEAUX  
ARRONDISSEMENT DE PERIGUEUX

PERIGUEUX, le 19 NOVEMBRE 1956

N° -----  
4589

Le Capitaine GUIGNARD, Chef de  
l'Arrondissement du Génie  
Caserne Bugeaud -PERIGUEUX-

à

Monsieur le Directeur du Centre  
d'Accueil  
Camp de BIAS, par BIAS (L. et G.)

OBJET - lutte contre l'incendie.

Par lettre n° 888/A du 10.II.1956, le Directeur du Centre d'Accueil du Camp de SAINTE-LIVRADE m'a signalé qu'il avait passé commande d'un certain nombre d'extincteurs pour assurer la protection contre l'incendie des bâtiments du Camp de SAINTE-LIVRADE.

Afin de vous permettre d'assurer la protection des bâtiments du Camp de BIAS, j'ai l'honneur de vous donner ci-après quelques renseignements à ce sujet.

Pour la protection des immeubles militaires, les besoins théoriques en matériel sont basés sur les données suivantes :

1°/ feux de la classe A ( feux de bois, papier, tissus, etc.)  
logements, casernements, bureaux, etc...

1 extincteur à eau diffusée de 9 litres couvre	( chambre de troupe	250m2
	{ bureaux, salles	
	{ de lecture, etc..	200m2
	+ magasins	150m2

2°/ feux de la classe B ( feux d'hydrocarbure, essence, alcool)  
garages, soute à essence.

1 extincteur à mousse "type 9 litres"- garages 300m2  
1 extincteur à mousse sur roues "type 85 litres"  
( par 500 à 1000m2 de garage )

Aux entrées de garage prévoir :  
caisse à sable, pelles, et couvertures ignifugées.

.../...

3°/ feux de la classe C ( feux d'origine électrique = moteurs, machines, canalisations, transformateurs, etc..)

2 extincteurs au bromure de métyle de 1 litre par poste de transformation

1 extincteur au bromure de métyle de 1 litre pour 300m2 de locaux ateliers comportant des moteurs.

° ° °

En ce qui concerne le Camp de BIAS, et en tenant compte approximativement des bases ci-dessus, vos besoins seraient de :

extincteurs à eau diffusée de 9 litres

2 par bâtiment b1 à b16	32
3 par bâtiment a2-a3-a4	<u>9</u>
	41

extincteurs à mousse de 9 litres

garage =	1
----------	---

extincteurs au bromure de méthyle de 1 litre

poste transformateur	2
station de pompage	<u>1</u>
	3

Par ailleurs, vous voudrez bien vous mettre en rapport avec les pompiers de VILLENEUVE au sujet de l'utilisation des bouches d'incendie (huit) du camp, et, s'il y a lieu, prévoir la confection des raccords à adapter aux bouches d'incendie.

Copie à :

M. le Directeur du Centre  
d'Accueil de STE-LIVRADE  
Monsieur CONTRE  
Annexe du Génie d'AGEN  
Secteur M



*à commander  
par le  
L. r. m. d.*

4ème REGION MILITAIRE  
GENIE  
DIRECTION DE BORDEAUX  
ARRONDISSEMENT DE PERIGUEUX

PERIGUEUX, le 19 NOVEMBRE 1956

N° 1560

Le Capitaine GUIGNARD, Chef de  
l'Arrondissement du Génie

OBJET

lutte contre l'incendie

à

Monsieur le Directeur du Centre  
d'Accueil du Camp de

P.J. - 1

SAINTE-LIVRADE  
(L. et G.)

Par lettre n° 888/A du 10.II.1956, vous m'avez informé que vous aviez commandé des appareils de protection contre l'incendie et vous me demandez ce qu'il est indispensable de réaliser pour assurer la protection des bâtiments du camp de SAINTE-LIVRADE.

J'ai l'honneur de vous signaler que le Directeur du Centre d'Accueil du Camp de BIAS ne m'ayant pas encore sollicité à ce sujet, je lui adresse ce jour tous renseignements utiles, afin de lui permettre de prendre ses dispositions.

Ci-joint copie de la lettre.

Pour déterminer vos besoins, veuillez vous reporter aux données des besoins théoriques.

En ce qui concerne l'utilisation des bouches d'incendie, vous voudrez bien vous mettre en rapport avec les pompiers de STE-LIVRADE, et si besoin, de VILLENEUVE.



Sainte Livrade, le 10 Novembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 890 /A

Le Directeur du Centre d'Accueil  
de Sainte Livrade  
(Lot et Garonne)

A

Monsieur le Directeur  
des Etablissements MINIMAX  
88, rue Judaïque

à Bordeaux  
(Gironde)

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 16 Mai 1956, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir dans les meilleurs délais possible, le matériel d'incendie jugé nécessaire pour, l'immédiat à la protection du Centre.

- 1°/- Deux extincteurs à liquide E.T. de 9 litres à 7.302Fr  
1°un.
- 2°/- Un extincteur à poudre de 9 kg W-K20 à = 29.896 Fr
- 3°/- Un extincteur à CO<sup>2</sup> de 2 kg à = 14.950 Fr

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées./.



*Handwritten signature of Henri Alquier*

**Henri ALQUIER**  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre

Sainte Livrade, le 10 Novembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 888 / A.

Le Directeur du Centre des Rapatriés  
d'Indochine à Sainte Livrade  
(Lot et Garonne)

A

Monsieur le Capitaine GUIGNARD  
Chef de l'arrondissement  
du Génie  
Casernes Rugeaud

Objet : Lutte incendie

à Périgueux

J'ai l'honneur de vous informer que pour l'immédiat, nous avons commandé 4 extincteurs par l'intermédiaire de la Société Minimax à Bordeaux :

- 2 extincteurs à liquide ignifugeant ET de 9 litres (groupe scolaire)
- 1 extincteur à poudre de 9 Kilos WK 20 (garage)
- 1 extincteur à CO.2 de 2 Kilos (infirmerie)

Le Centre de Sainte Livrade étant à proximité de la ville il ne nous a pas paru essentiel de prendre des mesures de précaution exceptionnelles telles, achats de tuyau, dévidoirs, coudes et seaux pompes, considérant que pour la lutte immédiate contre tout incendie dans les logements rapatriés il serait fait usage des extincteurs placés dans le groupe scolaire et l'infirmerie bureau, à la disposition de tous.

Nous vous serions reconnaissant de nous préciser ce que vous avez prévu de faire pour le Centre de Bias, et ce que vous jugez indispensable de réaliser à Sainte Livrade.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Mon Capitaine, mes salutations très distinguées.



Henri ALQUIER  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre





Société à Responsabilité Limitée Capital 90 Millions

SIÈGE SOCIAL :

28, RUE CAMBACÈRES - PARIS 8<sup>e</sup>

ANJOU 91-90

★

USINE ET BUREAUX :

28, RUE DU GOULET, 28

AUBERVILLIERS

FLA 15-90 à 92

R. C. SEINE 311.513 B

R. P. 14.503 SEINE C.A.

N<sup>o</sup> D'IDENTIFICATION 374-75-108-0003

C. C. P. PARIS 1826-43

★

BUREAUX ET DÉPÔTS :

BORDEAUX - CLERMONT-FERRAND - LILLE

LIMOGES - LYON - MARSEILLE - NANCY

NANTES - ORLÈANS - ROUEN - CERNAY

STRASBOURG - TOULOUSE - SARREBRUCK

SAINT-ÉTIENNE

ALGER - TUNIS - CASABLANCA

★

GÉRANT UNIQUE :

L. FOURMANOIR A. & M.

INGÉNIEUR E. C. P.

Prière d'adresser  
toute correspondance

à  
**BORDEAUX**



LICENCES EXCLUSIVES

WALTER KIDDE U.S.A.

Bordeaux, Le 16 MAI 1956 195  
88, RUE JUDAÏQUE - BORDEAUX - Tél : 874.10

CAMP du MOULIN du LOT

par  
SAINTE LIVRADE

Lot & Gne

Monsieur le Directeur,

PROTECTION contre l'INCENDIE

Faisant suite à la visite de notre représentant, nous avons l'honneur de vous adresser ci-dessous un devis de protection rationnelle contre l'incendie, en accord avec les règlements en vigueur.

1<sup>o</sup> - Pour la protection générale du Camp

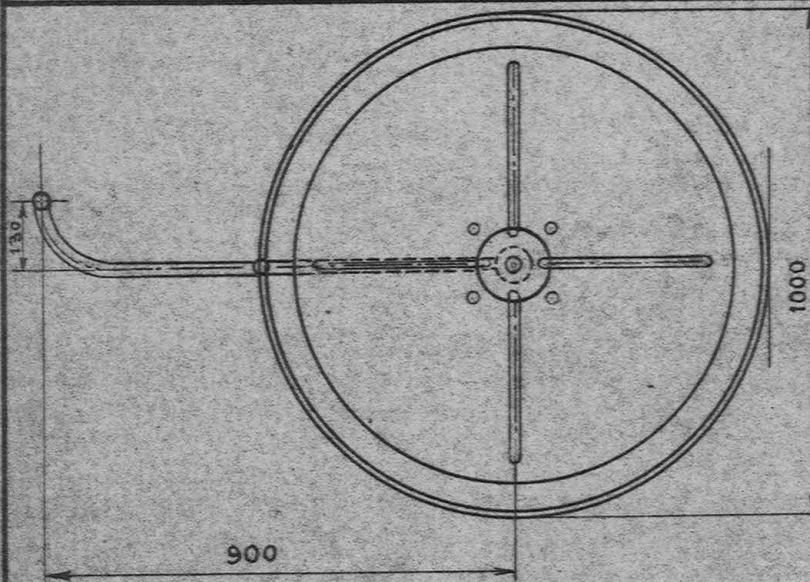
- 2 dévidoirs sur roues, selon plan I8.003 A ci-joint, pouvant recevoir chacun 100 m. de tuyau, sur roues fer... Frs: 23.500.-1'un  
ou sur roues caoutchoutées... Frs: 28.300.-1'un
- 160 mètres de tuyau toile de 45 m/m- en deux longueurs de 80 m. équipées de raccords symétriques bronze de 40/45 -ligaturés les deux longueurs..... Frs:74.800.-  
( avec deux lances de bronze-jet de 8- )
- 5 coudes avec entrée à vis femelle et sortie symétrique de 40/45..... Frs:27.550.-les 5
- 23 SEAUX-POMPE avec pompe de 35 m/m , pour les 23 bâtiments..... Frs: 9.850.-1(un.

/.....

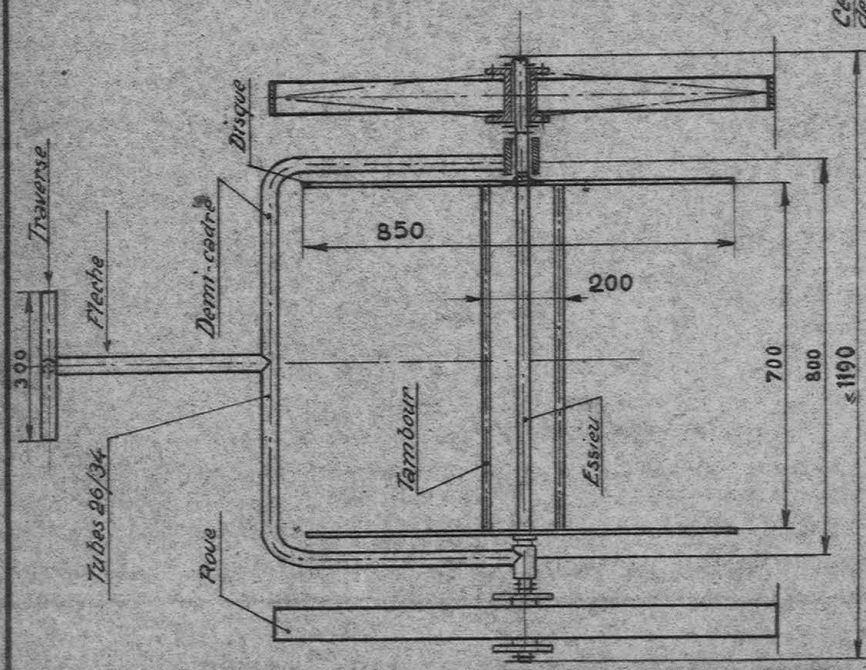
**MINIMAX**  
PARIS

*Devidoirs sur Roues  
pour 200 m.  
Tuyau chanvre  
φ 70*

**18003** B



*Ce devidoir peut être livré avec une légère modification  
de prix montée sur roues à bandage caoutchouc.*



...../

**2°- PROTECTION du GROUPE SCOLAIRE:**

Pour les deux bâtiments de huit classes chacun, nous préconisons 4 extincteurs de 9 litres par bâtiments, et vous conseillons des appareils à liquide ignifugeant dont la charge est inaltérable et qui peuvent être maniés très facilement même par du personnel féminin. soit au total:

- 2/ - 8 extincteurs de type ET 9 litres, à .....Frs: 7.302.- l'un  
 Toutes taxes comprises-

**3°- PROTECTION de la CITE ADMINISTRATIVE:**

Pour les 2 bâtiments logements.....	3 ET 9 lit.	par bâtiment.
Pour le bâtiment Bureaux et		
Infirmierie.....	2 ET 9 lit.	
Pour Infirmierie seulement.....	1 appareil	CO2-2 K°
Pour le bâtiment Magasin-Dépôt.....	3 ET 9 lit.	
Pour le GARAGE.....	3 appareils	CO2-2K°
" " " .....	1 appareil	Poudre W.K20

Extincteurs à CO2 2 K°:

Ces appareils préconisés pour l'Infirmierie et le Garage conviennent pour tous les feux d'origine électrique, les feux d'alcool et de produits volatils en général.

Le gaz extincteur offre l'avantage de ne laisser aucune trace après extinction, donc, de n'occasionner aucun dégât.

Le prix de l'appareil CO2 2 K° est de ....Frs: 14.950.-NET  
 Taxes comprises

Extincteur à POUDRE de 9 K°-W.K.20:

Cet extincteur préconisé pour le GARAGE, est un appareil puissant pour combattre les feux d'essence. Il a été adopté par les Pétroliers tels que SHELL-CALTEX et leur dépôts.

Il est portatif et très maniable, bien que sa puissance d'extinction puisse se comparer à celle d'un extincteur à mousse sur roues de 100 litres.

Son prix est de ..... Frs: 29.896.-NET  
 Taxes comprises

Tout le matériel proposé est homologué et porte la Label de qualité M.I.H.

.....

CAMP du MOULIN du LOT  
Ste LIVRADE

...../

Nous vous précisons que le prix des extincteurs portatif, indiqué ci-dessus, est NET- Franco de port et d'emballage.

Par contre, pour les dévidoirs sur roues, tuyau-coudes- et seaux-pompe, les frais de port et d'emballage seront facturés en sus.

Veillez trouver ci-joint documentation sur le matériel proposé. Nous restons à votre disposition, pour tous les renseignements que vous voudrez bien nous demander, et ceci, sans engagement de votre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MINIMAX BORDEAUX  
J. VALLAT

J. Vallat

VILLE  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMPAGNIE  
des  
SAPEURS-POMPIERS

Téléphone: I.80

copie

Villeneuve-sur-Lot le 28 Avril 1956

Monsieur Paul SCHREIBER  
Capitaine des Sapeurs Pompiers  
CENTRE DE SECOURS DE VILLENEUVE SUR LOT  
à  
Monsieur L'Inspecteur RUDLER  
Camp des Réfugiés de l'Indochine  
SAINTE-LIVRADE  
(Lot & Garonne)

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous confirmer mes visites relatives aux dispositions à prendre concernant la défense contre l'incendie.

- 1o) Raccordement du chateau d'eau avec les canalisations de distributions existantes.
- 2o) Remise en place d'une bouche d'incendie manquante.
- 3o) Acquisition de 160 mètres tuyaux toile de 40mm, coupés par longueur de 20 mètres, avec raccords symétrique D.S.P.
- 4o) Acquisition d'un dévidoir, pour faciliter le transport des tuyaux.
- 5o) 2 cols de cygne pour branchement sur bouche d'incendie.
- 6o) 2 lances (sorti 10).
- 7o) 1 seau pompe par deux bâtiments.
- 8o) 1 extincteur CO-2 ou eau pulvérisée, pour bureau, magasin et garage.

J'ai également attiré votre attention sur l'installation des conduites de fumée en Everite. Pour plus de précaution le tuyau poêle serait à prolonger à l'intérieur du tuyau d'éverite jusqu'à la sortie de ce dernier sur le toit.

Le plan horizontal du tuyau de poêle maintenant les deux coudes se trouve trop près du plafond en Isorel, il serait à baisser à moins de protéger le plafond par une plaque d'amiante

Restant à votre entière disposition, je tiens à vous rappeler numéros d'appel téléphonique :

SAPEURS POMPIERS VILLENEUVE S/LOT	I.80
Moi-même VILLENEUVE S/LOT	20

Veillez être assuré, Monsieur l'Inspecteur, de notre entier dévouement, et veuillez agréer, mes sincères salutations.